



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2019.068

Séance du 19 décembre 2019

Festival ElectroChic #4 - Demande de subvention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre du programme d'aide aux festivals de musiques actuelles 2020

Date de la convocation : 19 décembre 2019

Date d'affichage : 27 décembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Philippe BRILLAULT, M. Patrick CHARLES, M. François DE MAZIERES, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Arnaud HOURDIN, M. Claude JAMATI, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE.

Absents excusés:

M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, M. Luc WATTELLE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Parmi ses nombreux programmes d'aide, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) accompagne les manifestations qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles.

La SACEM avait ainsi accordé une subvention de 1.500 € à Versailles Grand Parc pour la 2^e édition du festival ElectroChic en 2018.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite représenter cette année un dossier de demande de subvention pour la 4^{ème} édition du Festival ElectroChic.

Le festival de musique électro aura lieu du 12 au 14 mars 2020, dans les communes de Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Chaville.

La demande de soutien financier concerne les actions et coûts portés par Versailles Grand Parc au bénéfice de tous les partenaires du festival à savoir : la co-programmation de certains artistes, la communication et le volet enseignement musical (rencontre musicale avec un artiste programmé).

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'autoriser le Président à adresser une demande de subvention en fonctionnement à la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique* et de percevoir, le cas échéant, le montant accordé pour l'édition 2020 du Festival ElectroChic ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.